



**Comité de programmation interfonds Massif central**  
**du 9 décembre 2019**  
**Compte-rendu**

**Liste des présents**

NOM	PRENOM	STRUCTURE
MESUROLLE	Christine	SGAR adjointe Auvergne-Rhône-Alpes
MATHIEU	Sylvain	Vice-Président du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
DELCOUDERC-JUILLARD	Nathalie	Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
FERRAND	Emmanuel	Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
POUZADOUX	Véronique	Conseillère départementale de l'Allier
BONNEFOY	Jean-Yves	Vice-Président du Conseil départemental de la Loire
GOMEZ	Frédérique	CGET Massif central
TOURNADRE	Christian	CGET Massif central
CAZAL	Bertrand	CGET Massif central
GIRAUD	STEPHANIE	SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
OZIOL	Christine	SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
BERNARD	Nicolas	DRAAF
POINSSOT	Guillaume	Conseil régional Occitanie
RIBARD	Joelle	Conseil régional Occitanie
BERNARD	Vincent	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
BLANC	Jean-Marie	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
AUDHUY	Véronique	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
ROUSSAT	Anne	Conseil départemental de l'Allier
DELORME	Guillaume	Conseil départemental de la Lozère
LE LOUER	Marine	Conseil départemental de l'Aude
PROUHEZE	Nathalie	GIP Massif central
CUCHET	Emmanuel	GIP Massif central
HANNAH	Caroline	GIP Massif central
LECOMTE	Alexandra	GIP Massif central
MELAC	Pierre-Emmanuel	GIP Massif central

**Ordre du jour**

- I. Appel à projets Itinérance 2020
- II. Dossiers du comité de programmation (9 décembre 2019)
  - POI
  - CIMAC
- III. Dossiers prévisionnels pour le comité de programmation début 2020 (consultation écrite)
- IV. Questions diverses

Le comité de programmation est co-présidé par Monsieur Sylvain MATHIEU, président du GIP, et Madame Christine MESUROLLE, SGAR adjointe Auvergne-Rhône-Alpes.  
Sylvain Mathieu ouvre la séance à 14h10 et présente l'ordre du jour.

Un tour de table des participants est réalisé.

## **I. Appel à projets Itinérance 2020**

Pierre-Emmanuel Melac, GIP, et Bertrand Casal, CGET, présentent le cahier des charges de l'appel à projets 2020 ainsi que la carte des itinéraires réalisée par Alexandra Lecomte du GIP.

Ce nouvel appel à projets intègre le soutien aux bivouacs qui permettent de faire des étapes le long des itinéraires.

L'animation soutenue porte sur 1 ETP de manière privilégiée et exceptionnellement 0,8 ETP lorsque cela est justifié.

Sylvain Mathieu indique que les dates des élections municipales risquent de perturber le calendrier prévu pour cet appel à projets (dépôt des candidatures initialement prévu en mars).

Il est proposé de mettre en place un système d'appel à projets permanent sur 2020 de manière à ne pas pénaliser les territoires qui sont prêts à répondre dès le lancement de l'appel à projets prévu pour le 16 décembre et de reporter la date de réception des candidatures au 31/08. La sélection ne se ferait plus suite à des auditions, mais sur dossier, sur la base de la grille de notation.

Christian Tournadre signale un problème de financement par le FNADT. Il n'y a pas d'enveloppe à ce jour (en attente du dialogue gestion). Une contraction de l'enveloppe globale est très probable et générera une importante pression sur l'ensemble de la maquette. Fin juin 2020, l'enveloppe FNADT sera certainement épuisée.

Emmanuel Ferrand rappelle que si l'appel à projets est trop strict, les maîtres d'ouvrage ne déposeront pas de dossiers.

Christian Tournadre indique que nous sommes sur la dernière année du programme et qu'il est impossible de prendre des engagements pour 2021. Selon lui, il faut maximiser le FEDER. Les autres crédits viendraient ensuite.

Nathalie Delcouderc Juillard considère que le potentiel de candidats est connu et ne comprend pas pourquoi l'Etat n'est pas en capacité de budgéter cet appel à projets.

Frédérique Gomez explique qu'il est impossible de savoir ce que sera le budget tant que le dialogue de gestion avec le CGET Paris et le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas passé. Elle propose que les premiers dossiers déposés soient financés avec du FNADT, puis les suivants avec du FEDER.

Sylvain Mathieu précise qu'il faut demander aux maîtres d'ouvrage de déposer leur candidature au plus vite, et au plus tard au 31/08.

Bertrand Casal : le FEDER et le FNADT permettent de financer l'animation. Que se passe-t-il si le FNADT ne peut plus financer après l'été ? Les Régions peuvent-elles financer l'animation ? Le FEDER pourrait-il intervenir au-delà de 40% pour financer des postes.

Pierre-Emmanuel Melac rappelle que si le cofinancement FEDER va au-delà de 50%, il y aura un problème en ce qui concerne les versements de la Commission européenne à l'autorité de gestion puisque le taux de remboursement à l'axe est de 50% pour l'axe 1.

Sylvain Mathieu conclut sur un lancement de l'appel à projets au 16/12 et des dépôts au fil de l'eau jusqu'au 31/08 au plus tard, sans auditions. L'enveloppe Feder actée en assemblée générale du GIP est de 2M€.

## **II. Dossiers du comité de programmation (9 décembre 2019)**

### **Avancement du POI**

Un point global d'avancement du programme est présenté.

Le taux de programmation Feder est de 61% (62% après le comité de programmation du 9 décembre).

Le taux de programmation national est de 63%.

Sur la base de la modification de la maquette financière en cours de validation par la Commission européenne (validation qui devrait intervenir pour le 13 décembre 2019), l'avancement par axe est le suivant :

- Axe 1 (biodiversité et tourisme de pleine nature): 52%
  - o reste à programmer: 10,62M€ Feder
  - o prévisions de programmation: biodiversité/PSE: 2,4M€ + itinérance/PPN: 8,78M€ (estimation haute)
  - o resterait potentiellement à programmer: - 0,28 M€
  
- Axe 2 (bois): 68%
  - o reste à programmer: 1,5M€ Feder
  - o prévisions de programmation: 450 000€
  - o resterait potentiellement à programmer: 1,28M€
  
- Axe 3 (attractivité innovation): 81%
  - o reste à programmer: 1,96M€ Feder
  - o prévisions de programmation: 1M€
  - o resterait potentiellement à programmer: 1,39M€

Véronique Pouzadoux demande s'il y a de nouveaux projets sur l'axe 2.

Sylvain Mathieu répond par l'affirmative et indique qu'un dossier de plus d'un million d'euros en dépenses totale a été programmé dont le porteur est France Douglas.

Anne Roussat demande si l'avancement communiqué est fait sur la base de la maquette financière dont la nouvelle version a été présentée en comité de suivi.

Nathalie Prouhèze confirme que c'est bien cela et que la nouvelle maquette sera validée dans les jours qui viennent d'après un échange avec le référent géographique de la Commission européenne.

Sylvain Mathieu informe les membres du comité de programmation du fait qu'il est très probable que le dégagement d'office soit évité cette année ou qu'il soit très faible. Cette information sera confirmée la semaine du 16 décembre au cours de laquelle aura lieu le dernier appel de fonds de l'année 2019.

#### Dossiers présentés dans le cadre du POI

En préambule, il est rappelé que :

- Cofinancements : Les cofinancements doivent être communiqués à l'autorité de gestion en amont des cofimac (via les fiches-navette 2 sur Sharepoint ou l'envoi des délibérations) pour que les dossiers puissent être programmés.
- Double-financement : les cas de double-financement concernant les projets présentés en Cofimac sont à signaler par les cofinanceurs en amont ou lors du Cofimac. Il est demandé de signaler les cas de potentiel double-financement lors du tour de table des projets en programmation.
  - ↳ Pas de double-financement identifié.
- Conflit d'intérêt : Les personnes en conflit d'intérêt doivent se signaler en amont de la présentation des dossiers au comité et ne peuvent pas prendre part au vote des dossiers.
  - ↳ Sylvain Mathieu indique qu'il ne prendra pas part à la discussion ni à la décision concernant le dossier du Parc naturel régional du Morvan dont il est président. Il signe la liste d'émergence relative au conflit d'intérêt.

Nathalie Prouhèze rappelle les chiffres relatifs à la programmation FEDER potentielle du jour et les dossiers déposés sur E-synergie :

- 10 dossiers proposés à la programmation pour un montant de 1,2 M€ en coût total dont 489 018€ Feder,
- 50 dossiers en cours d'instruction pour un montant de 13,2 M€ CT demandés dont 5,5 M€ Feder.

Après la programmation de ce comité, si des avis favorables sont émis sur tous les dossiers proposés, le taux de programmation serait de 62%.

**Programmation FEDER (cf. tableau joint)**

- MC0014762 => montants TTC. Favorable
- MC0020586 => Favorable
- MC0021232 => Favorable
- MC0022028 => ajournement cause plan de financement non stabilisé (en attente CD12 + Occitanie).
- MC0023897 => Favorable

Appel à projets Accueil :

- MC0017521 => réserves levées
- MC0022111 => réserves levées
- MC0022128 => réserves levées. Favorable pour programmation des crédits.
- MC0022143 => réserves levées
- MC0022187 => réserves levées
- MC0022131 => Favorable
- MC0023348 => Favorable
- MC0023842 => Favorable
- MC0023847 => Favorable

**Reprogrammation / déprogrammation FEDER (cf. tableau joint)**

- MC0017473 => Favorable
- MC0007174 => Favorable
- MC0007177 => Favorable
- MC0008248 => Favorable
- MC0017515 => Favorable

Dossiers présentés dans le cadre de la CIMAC

Voir diaporama et tableau de programmation

Concernant le dossier porté par Macéo, Frédérique GOMEZ indique que l'association avait formulée sa demande dès le premier semestre 2019 afin de tenir compte de l'évolution du calendrier de l'appel à projet PIA3. Cette aide couvre donc exclusivement le second semestre 2019.

L'association a par ailleurs été informée, lors de rencontres avec Le Préfet coordonnateur et le commissariat de massif, qu'à compter de 2020, seuls des dossiers portant sur des opérations concrètes seraient étudiés dans le cadre de cofinancement à parité.

Christine MESUROLLE souligne que le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, après avoir été informé de l'échec de la candidature Happi Montana au PIA3, a entrepris des démarches pour que chaque action inscrite dans cette candidature soit analysée en vue de rediriger les porteurs vers d'autres financeurs potentiels tel que le CGET, la BPI ou la banque des Territoires.

Plusieurs réunions ont été organisées entre l'été et l'automne sur ce sujet afin de ne pas pénaliser des dossiers potentiellement intéressants pour les territoires.

**III. Dossiers prévisionnels pour le comité de programmation début 2020 (consultation écrite)**

Pour le POI, le tableau des dossiers en cours d'instruction a été diffusé. Les dossiers prêts seront présentés au comité de programmation en consultation écrite début 2020.

Voir diaporama : CIMAC - listes des projets à venir + abandon+ reprogrammation

Valorisation des investissements des régions liés aux programmes Massif : voir tableau de programmation.

#### IV. Questions diverses

Le calendrier 2020 est présenté.

Le 1er comité de programmation en présentiel est fixé au 31 mars 2020.

Une consultation écrite du comité de programmation aura lieu début 2020.

Les dates suivantes envisagées pour les comités de programmation sont les 8 juillet et 14 octobre.

Le Président du GIP Massif central,  
Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne-  
Franche-Comté,



**Sylvain MATHIEU**

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet coordonnateur du Massif central,



Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation.

Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Guy LÉVI